

AR PREFECTURE

017-200041523-20200702-DEC290_2020-AU
Reçu le 02/07/2020

H A U T E

Vitrezay



SAINTONGE

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Décision n° 290 / 2020
AB

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque et Maison de la Vigne et des saveurs).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide d'appliquer les tarifs TTC suivants pour le Pôle Nature de Vitrezay :

Tarifs à valider juin La ferme des baleines	Tarif TTC
PRODUITS BOUTIQUE	
Salicorne bio au vinaigre 130g	5,70 €
Pousse de salicorne BIO au Naturel 120g	5,80 €
Graines de maceron bio 80g	5,00 €
Fleur de sel 250g	4,70 €
Sel marin 400g	3,12 €
Laitue de mer bio en paillettes 15g	4,40 €

Fait à Jonzac,

Le 30 JUN 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

